



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
de La Savoie

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Saint Alban Leysse, le 10/12/2021

Groupement Gestion des Risques
Dossier suivi par : Lt-col L. RIEU

CSA ALBERTVILLE PLENIERE

**RAPPORT DE VISITE N°25
En date du 16/12/2021**

REFERENCES

Visite : **Visite du 13/12/2021 - Visite de réception et périodique retard**
N° d'urbanisme: Néant
Date de visite antérieure : 27/10/2015
N° de l'établissement : 024E0015

DESIGNATION

Commune : AVANCHERS-VALMOREL (LES)
Activité / Raison sociale : CVL CHEVAL BLANC (ex ALFORTVILLE)
Adresse : Route de Crève-Cœur
Propriétaire : SAS
Exploitant : M. MOURNE (CSHM)
N° de téléphone : 09 77 86 46 35

CLASSEMENT

Calcul de l'effectif	PUBLIC :	120	Dont hébergement :	120 + 5 personnels
	PERSONNEL :	10	TYPES :	RH, ,
	TOTAL :	130	CATEGORIE :	4°

Personnes présentes, membres du groupe de visite	Autres personnes présentes
- M. MERMIN, Adjoint au Maire - Lt-col L. RIEU, préventionniste	- M. MOURNE, exploitant - M. TENAILLEAU, SAS - M. FRIONNET, direction académique - M. CUAZ, APAVE - A/C LEJAY, adjoint CSM Valmorel

□ ■

X. DECISION DE LA COMMISSION :

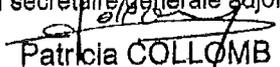
La commission, après avoir pris connaissance du rapport de visite qui lui a été présenté, émet un **avis favorable** à l'ouverture de l'établissement CVL CHEVAL BLANC et à la réception des travaux sur la commune de AVANCHERS-VALMOREL (LES).

Il appartient au maire de la commune de transmettre ce procès-verbal au propriétaire ou à l'exploitant.

Il appartient à l'exploitant ou au propriétaire de satisfaire au plus tôt aux prescriptions du présent rapport.

Conformément à l'article GE 4 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, cet établissement doit être visité périodiquement tous les **3 ans** par la commission de sécurité.

Il appartiendra au maire de demander la visite auprès du secrétariat de la commission, au terme de ce délai.

Le sous-préfet
Pour le sous-préfet
La secrétaire générale adjointe

Patricia COLLOMB